

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-086

Nombre de conseillers

En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	21
Contre :	1

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AU
PROFIT DE L'EPCC
MUSEE ET JARDINS
CECILE SABOURDY ET
SIGNATURE
D'AVENANTS A LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2026-2028 ET
A LA CONVENTION
FINANCIERE 2026**

ABSENTE EXCUSEE :

- o LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président rappelle que le Musée & Jardins Cécile Sabourdy a été créé à l'initiative de la commune de Vicq Sur Breuilh qui a lancé, depuis l'obtention du label « Musée de France » des travaux d'extension de cet équipement.

Cet établissement est un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturel) qui met en place notamment des actions en direction des établissements scolaires du territoire et qui contribue également au développement touristique et culturel du territoire.

C'est pourquoi, la communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, a décidé d'accompagner cet équipement culturel, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens en lui apportant une subvention annuelle de **30 000.00 €** destinée à financer :

- Les actions mises en place par cette structure en direction des publics scolaires du territoire,
- Les actions contribuant au développement touristique et culturel du territoire.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-086-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Il est précisé que cette convention a été renouvelée pour une nouvelle période de 3 années (2026-2028) par délibération en date du 20 octobre 2025 (Délibération N°2025-063).

Mais, dans le contexte du chantier d'extension qui est engagé depuis Juillet 2024, cette structure connaît des difficultés financières.

Une subvention complémentaire de 15 000.00 € a déjà été attribuée par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne au profit de l'EPCC à la fin de l'année 2025, pour palier à ces difficultés.

Le Président de l'EPCC a donc adressé un nouveau courrier au Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne pour solliciter l'attribution, au titre de l'année 2026, d'un concours financier complémentaire de **20 000.00 €**, ce qui porterait la contribution de l'EPCI à la somme de **50 000.00 €** pour l'année 2026.

Pour pouvoir accéder favorablement à cette demande de subvention complémentaire de 20 000.00 € au titre de l'exercice budgétaire 2026, il convient, au préalable, de faire évoluer par voie d'avenant :

- La convention triennale (2026-2028) d'objectifs et de moyens établie entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy »,
- La convention financière annuelle 2026.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer, au titre de l'exercice budgétaire, une subvention complémentaire de **20 000.00 €**, ce qui porterait la subvention 2026 attribuée par la Communauté de Communes au profit de l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy » à la somme de **50 000.00 €**.

Cette évolution nécessite donc d'établir un avenant de la convention triennale d'objectifs et de moyens signée le 20 octobre 2025 prévoyant de faire évoluer le plafond de la subvention annuelle de 30 000.00 € à 50 000.00 € et de faire évoluer également, par voie d'avenant, la convention financière concernant l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer au profit de l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy » une subvention complémentaire de **20 000.00 €** au titre de l'exercice budgétaire 2026, ce qui porte le montant total de la subvention accordée à l'EPCC, au titre de l'exercice budgétaire 2026, à la somme de **50 000.00 €**,
- **DECIDE** de faire évoluer, par voie d'avenant, le plafond de subvention annuelle prévu à la convention triennale d'objectifs signée le 25 octobre 2025 pour la période 2026-2028 de **30 000.00 €** à **50 000.00 €**,
- **DECIDE** de modifier, par voie d'avenant, la convention financière 2026 établie entre la CDC Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy » portant le montant de la subvention de **30 000.00 €** à **50 000.00 €**,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ces différentes conventions et à verser cette subvention complémentaire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes, Marc DITLECADET**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-086-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026